

Prêt Vert

BPIFRANCE

Présentation du dispositif

Le Prêt Vert a pour objectifs :

- d'encourager les TPE, PME et ETI à engager des projets de transition écologique et énergétique et de favoriser la croissance des entreprises positionnées sur la chaîne de valeur énergétique et environnementale,
- d'encourager les entreprises qui fournissent les innovations de technologies et de procédés permettant de répondre aux objectifs climatiques et environnementaux de la taxonomie européenne et concourant ainsi à la mise en transition des entreprises.

Conditions d'attribution

A qui s'adresse le dispositif ?

— Entreprises éligibles

Il s'adresse aux TPE, PME ou une ETI indépendantes de plus de 3 ans.

Pour quel projet ?

— Présentation des projets

Mettre en oeuvre un projet de transition écologique et énergétique, ou un programme de développement opéré par un offreur de solutions ou une greentech.

— Dépenses concernées

Le Prêt Vert finance la mise en oeuvre d'un plan d'actions visant à :

- optimiser les procédés, ou améliorer la performance (énergie, eau, matière) afin de mieux maîtriser ou de diminuer les impacts sur l'environnement,
- favoriser la mobilité "zéro carbone" pour les salariés, les marchandises et les produits,
- innover pour mettre sur le marché des produits ou des services en matière de protection de l'environnement, d'économie circulaire et/ou permettant une réduction de la consommation de ressources,
- favoriser un mix énergétique plus vertueux en intégrant davantage d'ENR.

Montant de l'aide

De quel type d'aide s'agit-il ?

Le montant du prêt peut aller de 50 000 € à 5 M€.

Aucune garantie sur les actifs de l'entreprise, ni sur le patrimoine du dirigeant.

Seule une retenue de garantie de 5 % du montant du prêt est prélevée. Elle est restituée après complet remboursement du prêt, augmentée des intérêts qu'elle a produit.

Une assurance décès/perte totale et irréversible d'autonomie sur la tête du dirigeant peut être requise.

Organisme

BPIFRANCE

- **Accès aux contacts locaux de Bpifrance**

Web : www.bpifrance.fr

Déposer son dossier

- <https://contacts.bpifrance.fr/serviceclient/demande/siege>